

Quadrilatère de la Miséricorde

Rapport d'activités 2019-2020



Rédigé à Montréal en juin 2020

Adopté par le conseil d'administration de l'OBNL Quadrilatère de la Miséricorde le 15 juin 2020

Déposé à l'assemblée générale annuelle du Quadrilatère de la Miséricorde le 15 juin 2020

Image de couverture : Hôpital de la Miséricorde, façade de la rue Saint-Hubert



INTRODUCTION

Depuis 2012, plusieurs partenaires du milieu communautaire et du logement social se sont regroupés suite à la fermeture du CHSLD Jacques-Viger (l'ancien hôpital de la Miséricorde) pour conserver la vocation sociale du site. Ils militent auprès de la Ville de Montréal et le Ministère de la Santé et des Services Sociaux pour le redéveloppement de l'hôpital de la Miséricorde à des fins communautaires, notamment en y planifiant le développement d'un complexe de logements sociaux. La concertation ainsi mise sur pied, autrefois dénommée Quatuor du Quartier latin, a à cœur le redéveloppement communautaire de cet ancien ensemble conventuel et hospitalier, d'autant plus qu'il s'agit de l'un des derniers sites publics sur le territoire du faubourg Saint-Laurent. Il est par ailleurs considéré comme un site vulnérable par Héritage Montréal.

Après s'être adjoint de nouveaux partenaires de 2012 à 2017, cette concertation d'organismes s'est renommée Quadrilatère de la Miséricorde, en référence à l'histoire du lieu.

Le 4 avril 2019, le Quadrilatère de la Miséricorde s'est officiellement incorporé en OBNL de développement. Sa mission se décline en deux volets :

- Mettre en valeur le site historique de l'ancien Hôpital de la Miséricorde à Montréal, situé dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Hubert, de la Gauchetière Est, Saint-André et le boulevard René-Lévesque Est, par l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre de projets répondant aux besoins de la communauté en matière de santé, de culture, d'éducation et d'enjeux sociaux, notamment en termes de logement social et communautaire;
- Acquérir ou aider à l'acquisition de tous biens meubles ou immeubles du site de l'ancien Hôpital de la Miséricorde à Montréal.

En date du 15 juin 2020, l'OBNL est composé de 15 membres soit :

- 5 membres réguliers
 - La Maison du Père
 - L'UTILE (Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant)
 - La coopérative d'habitation familiale Testan
 - Les Ateliers créatifs Montréal
 - Le Musée de la Miséricorde
- 2 membres partenaires
 - La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
 - Le Comité logement Ville-Marie

- 8 membres sympathisants (principalement des riverain-es du site et des citoyen·nes militant pour le logement social et communautaire)

En 2019-2020, pendant sa première année de fonctionnement, son conseil d'administration était composé des membres suivants :

- François Boissy pour la Maison du Père
- Gilles Renaud pour les Ateliers créatifs Montréal
- Marie-Pascaline Ménono pour la Coopérative Testan
- Caroline Masse pour le Musée de la Miséricorde
- Marc-André Fortin pour la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

Le document de présentation du projet du Quadrilatère de la Miséricorde, qui expose en détails le site, les bâtiments et les porteurs du redéveloppement, est [disponible en ligne](#) en guise de complément à ce rapport d'activités annuel.

L'ANNÉE 2019-2020 EN BREF

Printemps 2019 – Été 2019

Le Quadrilatère de la Miséricorde a tenu son assemblée générale de fondation le 18 juin 2019 dernier, et a élu son premier conseil d'administration. L'assemblée de fondation a été l'occasion d'adopter les règlements généraux du Quadrilatère, longuement préparés par son comité de travail sur la gouvernance. Les principaux éléments des règlements généraux ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs discussions en amont de l'assemblée de fondation.

Bien que le CA soit composé des officier·ères élu·es, les autres membres réguliers et partenaires du Quadrilatère sont invités à chaque séance pour faciliter le partage d'informations. Cela inclut les GRT qui accompagnent les groupes porteurs. Au besoin, les officier·ères réclament une période de huis clos au CA pour se soustraire l'influence des observateur·trices.

Lors de l'assemblée de fondation, les membres ont appris que la Ville de Montréal avait mandaté le Bureau des projets stratégiques pour étudier les scénarios de développement de l'ancien hôpital de la Miséricorde, et en suggérer ou déconseiller l'acquisition auprès de l'administration municipale. Cette nouvelle, de bon augure pour le Quadrilatère, démontrait que les représentations politiques sur la nécessité d'un développement communautaire avaient porté fruit.

Lors du premier conseil d'administration officiel de l'OBNL, il a été résolu d'ouvrir un compte à la Caisse d'économie solidaire. Le CA a par ailleurs fixé la cotisation annuelle de membership à 100\$ par organismes membres réguliers et partenaires afin de permettre à l'OBNL d'avoir un minimum de fonds pour les transactions régulières. Les membres ont aussi privilégié un travail de développement par comité, pour répondre aux besoins administratifs et techniques du Quadrilatère. Les comités envisagés peuvent comprendre :

- Un comité de financement
- Le comité pour les édifices ADEF ou comité technique
- Un comité politique/communication, pour faire pression sur le politique et mettre de l'avant les enjeux de logement social

Un communiqué de presse témoignant de la fondation de l'OBNL a été diffusé afin de ramener un peu d'attention médiatique sur le projet.

Automne 2019 – Hiver 2020

Les membres ont appris en août 2019 que le Bureau des projets stratégiques de la ville de Montréal procédera à un audit du bâtiment, pour une étude de risques plutôt qu'une étude de potentialité. Il n'étudie pas encore les options de développement, bien que le Quadrilatère soit sur la Table. Les études sur la capacité portante, l'analyse de risques, les matières dangereuses et le patrimoine seront effectuées par une équipe de professionnel·les. L'étude doit mener à un rapport vers mars 2020, et guider la décision des élu·es quant à l'acquisition du site vers avril 2020. Le Quadrilatère sent que son développement dépend entièrement des analyses de la Ville, et qu'il est techniquement difficile d'avancer entretemps.

À l'automne, le CPE Idée fixe, qui avait l'ambition d'aménager une installation dans le complexe de la Miséricorde, a décidé de remettre ses unités réservées au Ministère de la famille. Le nouveau CA du CPE n'apprécie plus l'idée d'installer un CPE sur un site qui sera en chantier pendant plusieurs années. Il a donc laissé tomber le site de la Miséricorde et a renoncé au développement d'une seconde installation. Pour le Quadrilatère, il n'y a pas de perte au niveau de l'occupation : Ateliers Créatifs Montréal pourra occuper l'espace ainsi libéré. De plus, l'urgence de livrer pour 2021, imposée par le Ministère de la famille, est levée. Le Quadrilatère perd toutefois à regret un CPE dans le projet, mais reste très ouvert à en recruter un nouveau pour répondre aux besoins des familles de la coopérative Testan.

Pendant la même période, le Quadrilatère a exploré avec l'OBNL Entremise les possibilités d'établir des usages transitoires dans les différents édifices. Il faudra toutefois attendre que la Miséricorde soit bel et bien acquise par la Ville avant d'aller plus loin. Les analyses nous révéleront si une occupation transitoire est possible, compte tenu des enjeux de structure et de sécurité des lieux. Il faudra aussi désigner une aile où le travail d'Entremise pourrait se réaliser. En effet, Entremise promeut l'occupation transitoire, par opposition à temporaire, c'est-à-dire que les organismes sur les lieux doivent être parties prenantes dans le design des usages futurs. Le Quadrilatère convient donc de garder cette option d'usages transitoires en réserve. En revanche, cela n'empêche pas le Musée de travailler sur l'interprétation transitoire du site en collaboration avec l'Écomusée, puisqu'une interprétation historique n'occuperait par nécessairement les espaces intérieurs.

En décembre 2019, un énoncé patrimonial concernant le site de la Miséricorde a été publié par la Ville de Montréal. Le Quadrilatère l'a reçu favorablement, car deux paragraphes sur l'histoire mémorielle et sur celle des filles-mères s'y retrouvent. Il semble que le comité de rédaction avait laissé de côté cette composante cruciale du patrimoine de la Miséricorde, mais il s'est ravisé au dernier

moment. Peu de partenaires externes avaient été sollicités pendant la rédaction à cause des courts délais imposés par la Ville. Mentionnons que la Miséricorde fait déjà l'objet d'une mention d'intérêt patrimonial par l'Arrondissement Ville-Marie et la Ville-centre.

Tout au long de l'année 2019-2020, d'autres partenaires ont été interpellés pour se joindre au Quadrilatère, notamment en prévision de l'occupation de la chapelle. Parmi les intéressés se retrouvent l'École de joaillerie de Montréal. À ce titre, le CA s'est doté en février 2020 de certains critères de sélection pour ses futurs membres. Les membres partenaires et réguliers devront :

- Partager des valeurs et une vision communes avec le Quadrilatère
- Présenter un montage financier crédible
- Offrir des usages compatibles avec les usages déjà prévus dans le Quadrilatère
- Avoir des besoins superficiels correspondant logiquement à ce qui est disponibles dans les édifices
- Être un OBNL ou une institution publique

La période de confinement dû au COVID-19 a contraint le Quadrilatère à prendre une pause au printemps 2020. Par ailleurs, l'étude du Bureau des projets stratégiques se fait toujours attendre. Le Quadrilatère s'est donc réuni en ligne en mai 2020 afin de boucler sa première année de fonctionnement.

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES RÉGULIERS ET PARTENAIRES EN 2019-2020

Le redéveloppement communautaire de l'ancien hôpital de la Miséricorde, comme tout développement d'espaces destinés à la communauté, comporte son lot de défis. Le Quadrilatère entend répondre à plusieurs enjeux sociaux grâce à la conversion du site en usages communautaires, culturels et artistiques. Rappelons que :

« L'avenir des propriétés publiques identifiées comme excédentaires par le gouvernement est un enjeu majeur au centre-ville. L'ancien hôpital de la Miséricorde offre des potentiels de reconversion intéressants qui permettraient à la fois de préserver un immeuble de haute valeur patrimoniale, de redynamiser le secteur et d'augmenter le parc de logements et d'équipements collectifs.

Des réponses sont donc à apporter aux enjeux suivants :

- L'état de vétusté ainsi que l'ampleur de ce complexe immobilier nécessitent un modèle de financement viable et des investissements importants de rénovation et de restauration.*
- Les parties de bâtiments contribuant à l'intérêt patrimonial du site et à conserver doivent être identifiées.*
- Un projet de reconversion de cette propriété publique devrait contribuer à répondre aux besoins de la communauté.*
- La réflexion sur le devenir du site doit prendre en compte l'ensemble de l'îlot, l'unité paysagère environnante et les quartiers limitrophes.¹ »*

Il est certain que les usages prévus – soit du logement social pour familles et personnes marginalisées, des ateliers pour artistes, des logements coopératifs pour étudiant-es – répondent en tous points aux besoins de la communauté, et minimisent les impacts de la gentrification dans le quartier. Par ailleurs, ces usages respectent la volonté des Sœurs de la Miséricorde qui, lors de la cession du bâtiment au gouvernement en 1973, souhaitaient préserver le caractère curatif et social de l'ensemble immobilier.

Voyons maintenant quelles sont les contributions de chacun des membres réguliers et partenaires au développement de l'OBNL Quadrilatère de la Miséricorde pendant sa première année de fonctionnement.

L'UTILE (l'Unité de Travail pour l'Implantation de Logement Étudiant)

L'UTILE a contribué au développement du Quadrilatère sur 3 aspects. L'organisme a :

- Assuré l'augmentation des fonds disponibles pour la construction de logement étudiant abordable,

¹ Enjeux tirés du document de mise en situation du PPU des faubourgs

- Participé aux consultations de l'OCPM, notamment sur les Faubourgs, pour insister sur le besoin en logement étudiant et communautaire dans le quartier, et sur l'opportunité unique que représente le Quadrilatère,
- Effectué des représentations gouvernementales fédérales pour augmenter la viabilité financière du volet étudiant.

La Coopérative Testan (accompagnée par le Groupe CDH)

Depuis sa constitution en octobre 2016, la Coopérative d'habitation Testan a toujours tenu des rencontres de CA et son AGA annuellement. Elle est accompagnée par le GRT Groupe CDH. De plus, les membres ont participé plusieurs fois au conseil d'arrondissement afin de faire entendre les besoins criants en logement social famille dans le quartier et leur intérêt à mettre sur pied leur projet sur le site de l'ancien hôpital de la Miséricorde.

Cette année, les membres se sont rencontrés pour réfléchir à leurs motivations, leurs idéaux, ce qui définit leur projet et sur des façons de vivre ensemble dans un projet regroupant divers partenaires. Le noyau fondateur, issu d'une liste de demandeurs du Comité Logement, est tissé serré et est convaincu de la nécessité du logement abordable et de l'engagement nécessaire, du début à la fin d'un projet. Ce défi, ils sont six à vouloir le relever.

Dans le cadre du développement d'un OBNL qui s'est créé en avril 2019, Marie-Pascaline Menono, présidente, et Valérie Richard, secrétaire, se sont portées volontaires pour représenter la coopérative Testan sur le CA de l'organisme Quadrilatère de la Miséricorde.

Le Musée de l'Hôpital de la Miséricorde

Le Musée de la Miséricorde se consacre au développement d'un espace dédié à la mémoire des filles-mères et du Temps des crèches au Québec, et ce dans l'enceinte la plus emblématique de cette époque : l'ancienne chapelle de La Miséricorde.

Depuis octobre 2018, Le Musée est devenu partenaire du Quadrilatère de La Miséricorde et il s'est constitué en OBNL en décembre de la même année. En 2019, le Musée a franchi une nouvelle étape en développant un partenariat structurant avec l'Écomusée du fier monde, organisme avec lequel il développe un projet d'exposition temporaire en mode d'occupation transitoire du lieu pour l'été 2021. Le Musée a également participé en mars et avril 2019 aux audiences publiques de l'OCPM (Office de consultation publique de Montréal) et a déposé un mémoire lors de cette consultation pour le PPU du secteur des Faubourgs (mémoire : *Sauvegarder et requalifier l'Hôpital de La Miséricorde*). En novembre 2019, lors de l'exposition *Déjouer la fatalité* à l'Écomusée du fier monde, sa

représentante a participé à une table ronde sur La Miséricorde, événement qui a permis de mobiliser les communautés autour de l'importance de cette mémoire et du projet du Quadrilatère dans son ensemble.

Tout au long de l'année, les représentants du Musée de la Miséricorde se consacrent à faire rayonner et connaître le projet; ils sensibilisent les partenaires des milieux politiques, privés et médiatiques de l'importance et de la sauvegarde de la mémoire du lieu.

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

Cette année, la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent a renouvelé la demande d'accompagnement par un organisateur communautaire du CIUSSS-CSMTL pour l'animation des rencontres du Quadrilatère. Par ailleurs, elle a pris en charge la rédaction des ordres du jour et des procès-verbaux. Elle a aussi rédigé les critères de sélection des nouveaux membres, et elle a conçu les formulaires d'adhésion en fonction des différentes catégories de membres.

Elle a par ailleurs maintenu quelques correspondances avec les riverain-es du site, et elle a mobilisé les membres sympathisants du Quadrilatère pour faire les représentations nécessaires à l'avancement du dossier au Conseil d'Arrondissement de Ville-Marie. De plus, elle fait état des avancées du Quadrilatère à son conseil d'administration ainsi que dans ses autres instances, car le redéveloppement communautaire de l'ancien hôpital de la Miséricorde est une priorité collective du quartier depuis 2017.

Comité logement Ville-Marie

Le Comité logement Ville-Marie a contribué à l'accompagnement du projet porté par le Quadrilatère de la Miséricorde à travers plusieurs de ses activités régulières, soit:

- une participation aux réunions et activités à titre de membre associé du Quadrilatère;
- un accompagnement et un soutien à la mobilisation des membres de la coopérative d'habitation Testan;
- la coordination de la table de concertation Habiter Ville-Marie, qui soutient de façon générale le développement des projets de logements sociaux dans l'arrondissement de Ville-Marie
-

Plus ponctuellement, le Comité logement a aussi accompagné certains de ses membres, de même que les membres de la coopérative d'habitation Testan, dans l'expression publique de leurs besoins dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir du

secteur des Faubourgs, de même que de celle sur le Règlement pour une métropole mixte. Le Comité logement est également intervenu en faveur de la réalisation du projet du Quadrilatère dans le cadre de ces consultations.

La Maison du Père (accompagnée par Atelier Habitation Montréal)

À compléter

Ateliers créatifs Montréal

À compléter

PERSPECTIVES 2020-2021

L'année 2020-2021 dépendra grandement des analyses et recommandations du Bureau des grands projets et de la conclusion d'une entente avec le gouvernement du Québec, nécessaire pour officialiser le transfert de propriété de Québec vers la Ville de Montréal. Cette entente devra prévoir des enveloppes conséquentes pour l'entretien et le maintien en état des édifices pendant le redéveloppement en phases de la Miséricorde, et pour la mise en valeur du patrimoine bâti. Le Quadrilatère croit pouvoir convaincre la Ville de lui confier l'entièreté du site et d'y aménager des usages exclusivement culturels, sociaux et communautaires. Une série de représentations politiques, si possible en incluant les membres sympathisants, est à envisager.

Malgré l'attente des analyses, le Quadrilatère poursuit ses réunions et raffine sa gouvernance. Dès l'annonce d'une nouvelle de l'acquisition, les partenaires seront prêts à déposer une demande en fonds de démarrage. De plus, il faudra que l'OBNL Quadrilatère de la Miséricorde recrute prochainement un chargé de projet et un architecte pour la coordination d'ensemble du redéveloppement. La cohérence entre les différents édifices est cruciale pour la livraison du projet. Il sera essentiel de procéder à l'embauche d'une coordination lorsque les analyses du site par la Ville seront disponibles. Les mandats pour la coordination générale du projet et le plan architectural d'ensemble seraient assurés par du financement initial en démarrage de la SCHL. Or, tant que nous n'avons pas le terrain, la SCHL ne souhaite pas allouer des fonds. Le Quadrilatère souhaite d'ailleurs se rappeler qu'il a le devoir de rester flexible sur les ailes dédiées à chaque groupe porteur, car elles pourront changer en fonction des recommandations du rapport d'étude et des contraintes techniques.

2020-2021 sera, nous l'espérons, l'année décisive pour l'acquisition du site et qui verra se concrétiser près de 8 ans de concertation et de travail partenarial pour le développement social de cette partie historique du faubourg.